

---

Adresse des citoyens de la commune de Port-Peletier (Seine-Inférieure) qui offrent de la viande au nom des volontaires du 6e bataillon de la Manche et de la compagnie des canonniers, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la commune de Port-Peletier (Seine-Inférieure) qui offrent de la viande au nom des volontaires du 6e bataillon de la Manche et de la compagnie des canonniers, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 403-404;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25831\\_t1\\_0403\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25831_t1_0403_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 21

Le citoyen Petit, sergent-major, commandant à Ancenis le détachement de la réserve du 1<sup>er</sup> b<sup>on</sup> de Tours, annonce à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie de la somme de 135 liv. qui lui est due pour trois mois de solde de sergent dont il n'a point été payé, pendant le blocus de Condé où il s'est trouvé enveloppé avec le corps des chasseurs dans lequel il servait alors. Il fait aussi don de la gratification que la loi lui accorde comme prisonnier de guerre.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

## 22

Le général commandant la 3<sup>e</sup> division de l'armée des Alpes, envoie à la Convention nationale une somme de 4,059 liv. 10 sols, provenant des dons patriotiques faits par le bataillon de la Montagne, et destiné à la fabrication des armes qui doivent achever de terrasser les ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2).

[Au quartier g<sup>al</sup> à Montmole, ci-dev<sup>t</sup> Bonneville, 29 prair II. Au présid. de la Conv.] (3).

Le Bataillon de la Montagne, vient de me faire passer, citoyen président, une somme de 4 059 liv. 10 s. don patriotique qu'il me charge de présenter à la Convention; le nom qu'il porte, son amour pour le service, l'envie qu'il a de contribuer à l'anéantissement des tyrans coalisés, me sont un sur garant de la sincérité de leur offrande. Je m'empresse donc de te la faire tenir et de te faire part de leur vœux, qui seraient de voir cette somme employée à la fabrication des armes qui doivent achever de pulvériser tous les monstres ennemis de la liberté du peuple.

Je finis en rendant justice à la discipline de ce bataillon, à son exactitude pour le service et à son instruction militaire. Vive la République, vive la Montagne. Salut union et fraternité.

Périssent les traîtres et les tyrans.

POUGET

[Salanche, 29 prair II. Le chef de b<sup>on</sup> de la Montagne, au présid. de la Conv.]

Le Bataillon de la Montagne du district de Belley Département de l'Ain, actuellement sur la frontière n'a pas encore été assez heureux de mesurer ces

(1) P.V., XLI, 35. B<sup>n</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 146; J. Univ., n° 1687.

(2) P.V., XLI, 36. B<sup>n</sup>, 22 mess (suppl<sup>t</sup>); Mon. XXI, 146 et 147; J. Univ. n° 1687; mentionné par J. Fr., n° 649; J. Sablier, n° 1419.

(3) C 308, pl. 1191, p. 16 et 17.

forces et son courage contre les satellites du chef des marmotes, à l'exception de sa compagnie des grenadiers qui a déjà eu l'avantage de se montrer digne du nom glorieux qu'elle porte.

Ce bataillon par mon organe, président, vous offre un foible don patriotique de la somme de 4 059 liv. 10 s. désirant qu'elle soit employée à la fabrication des armes qui doivent achever de pulvériser les monstres coalisés, avec invitation qu'il vous fait de rester fermes à ce poste que vous occupez avec tant de succès et de gloire. Pour lui il vous renouvelle le serment qu'il a fait à l'époque de son départ de ne rentrer dans ses foyers que lorsque vous aurez décrété que la République jouit paisiblement de tous ses droits et qu'elle n'a plus d'ennemis à combattre.

Jusqu'à cette époque les armes à la main et en chargeant l'ennemi il ne cessera de chanter vive la République, vive la Montagne. Salut, union, fraternité et reconnaissance à nos illustres montagnards »

VINCENT

## 23

La commission des revenus nationaux écrit à la Convention nationale qu'elle a reçu, dans le cours de la 3<sup>e</sup> décade de prairial, les notes sommaires des adjudications d'immeubles confisqués, prononcées dans 196 districts; ces adjudications ont produit 33,871,933 liv., sur l'estimation de 14,717,480 liv., et donnent un excédant de 19,154,453 liv. sur les estimations. Le résultat de l'état joint et ceux précédemment remis sous les yeux de la Convention nationale, présentent environ 87,000 articles d'adjudications prononcées dans 475 districts, situés dans l'étendue de 85 départemens, lesquelles adjudications se sont élevées à 460,483,353 liv., et ont excédé de 241,824,759 liv. le montant des estimations. Les seules ventes dont les notes sont parvenues dans le cours du mois prairial, s'élèvent à environ 17,000 articles, et ont produit plus de 97 millions, avec un bénéfice de 53 millions sur les estimations.

Insertion au bulletin; renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 24

Les citoyens composant le conseil-général de la commune de Port-Peletier, ci-devant Saint Valery, département de la Seine-Inférieure, écrivent à la Convention nationale que la compagnie des volontaires du 6<sup>e</sup> bataillon de la Manche, commandée par le républicain Barré, joint aux preuves de valeur l'exemple touchant

(1) P.V., XLI, 36. B<sup>n</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 142; J. Univ., n° 1687; Rép., n° 201; Débats, n° 659; J. Lois, n° 654. Mentionné par J. Fr., n° 650; Audit. nat., n° 651 et 653; M.U., XLI, 277; Ann. R.F., n° 219; J. Paris, n° 552.

de la pratique des vertus républicaines; qu'à l'aspect de la position malheureuse de la plupart des citoyens de cette commune, elle a fait *cession gratuite* de sa portion de viande un jour par décade, et que cet acte d'héroïsme a été imité le même jour par la compagnie des canonniers commandés par le capitaine Lefebvre. « Leur intrépidité dans les combats, disent-ils, leur a acquis des droits à la reconnaissance publique; et le souvenir de leur humanité envers nos malheureux concitoyens vivra toujours dans nos cœurs ». Ils terminent par féliciter la Convention sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Port-Peletier, 11 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen président,

La Compagnie des Volontaires du 6<sup>e</sup> bataillon de la Manche, commandée par le républicain Barré, en cantonnement dans notre commune, après avoir donné dans la Vendée et notamment devant Granville des preuves de valeur, vient d'attester dans nos murs combien la pratique des vertus républicaines lui est chère.

A peine arrivés en notre commune, pour jouir momentanément d'un repos bien acquis, qu'ils ont connu la position malheureuse où se trouvaient la plupart de nos frères: une certaine quantité languissait dans la maladie, l'âme de ces généreux défenseurs en a été sensiblement affectée, et quoique les pénibles pratiques de la guerre les obligeassent de réparer leurs forces par une nourriture substantielle elle a, par l'organe de Barré, capitaine, fait cession gratuite de la portion de viande, un jour par décade. Cet acte d'héroïsme a été imité le même jour par la compagnie des canonniers commandée par le capitaine Lefebvre.

Leur intrépidité dans les combats leur a acquis des droits à la reconnaissance publique et le souvenir de leur humanité envers nos malheureux concitoyens vivra toujours dans nos cœurs.

Nous finissons, citoyen président, par féliciter la Convention nationale sur la continuité de ses glorieux travaux. Vive la République. Vive la Montagne. S. et F. ».

[3 signatures illisibles]

## 25

Le citoyen Beaufort, général de division, envoie à la Convention nationale la somme de 4,090 liv. 10 sols qu'offrent à la patrie les officiers de l'état-major de la 15<sup>e</sup> division, qui donnent deux jours de leur paye; les bataillons de Grandvillers, le 2<sup>e</sup> du 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie, les bataillons de réquisition de Compiègne, Beauvais, Chaumont et la Montagne-du-

(1) P.V., XLI, 36. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 146; J. Sablier, n° 1419.

(2) C 308, pl. 1198, p. 27.

Bon-Air qui donnent un jour de leur paye. Il ajoute qu'outre ces dons, les bataillons donnent leur viande aux indigens, deux jours par décade, dans les cantonnemens qu'ils occupent.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Du quartier g<sup>al</sup> de Rouen, 2 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen président,

Je t'envoie la somme de 4 090 liv. 10 sols que les officiers de l'état major général de la 15<sup>e</sup> Division qui donnent 2 jours de leurs solde. (sic)

Les bataillons de Grandvillers, le 2<sup>e</sup> du 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie, les bataillons de réquisition de Compiègne, Beauvais, Chaumont, la Montagne du Bon Air, ont laissé, les soldats et officiers, pour un jour de leur solde qu'ils offrent pour les mères et épouses des défenseurs morts en combattant pour la liberté.

Je te désigne de la sorte, citoyen président, les bataillons, parce qu'il y en a encore plusieurs dans la division qui n'ont pas fait leur don; sitôt qu'ils l'auront offert, je te le ferai passer.

Je te préviens, citoyen président, qu'outre ces dons, les bataillons donnent leur viande aux indigents deux jours par décade dans les cantonnements qu'ils occupent. S. et F. »

Le général command<sup>t</sup> en chef la 15<sup>e</sup> Division :  
BEAUFORT

P.S. Je t'avertis qu'une blessure dangereuse reçue à la main droite me force de signer de la gauche, laquelle signature apposée dans une glace est facilement reconnoissable.

## 26

La société populaire d'Auch, département du Gers, fait passer à la Convention nationale un extrait du procès-verbal d'une de ses séances, par lequel elle annonce que le 26<sup>e</sup> régiment des chasseurs, en garnison à Auch, a offert 144 rations de viande pour les malades pauvres de cette commune, et que sur-le-champ elle a ouvert une souscription dans son sein pour coopérer de son côté à cet acte d'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin. (3).

[Extrait des registres de la Sté popul.; Séance du 1<sup>er</sup> prair. II] (4).

Présidence de Demay.

Un secrétaire fait lecture d'une lettre des officiers, sous-officiers et chasseurs du 26<sup>e</sup> régiment des chasseurs en garnison à Auch, qui offrent 144 ra-

(1) P.V., XLI, 37. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 146; J. Univ., n° 1687.

(2) C 308, pl. 1191, p. 18.

(3) P.V., XLI, 37. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 146; J. Univ., n° 1687.

(4) C 309, pl. 1207, p. 20.